

FIDÉ - FESTIVAL INTERNATIONAL DU DOCUMENTAIRE ÉMERGENT

ÉLIGIBILITÉ :

Sont admis à la sélection du Festival les œuvres qui répondent à toutes les conditions suivantes :

- a. Être un film, une œuvre sonore, une animation ou une œuvre multimédia de résonance ou démarche documentaire. Les œuvres de fiction pure ne sont pas admises.
- b. Être une œuvre de création, où les questions de point de vue et de traitement se posent à l'auteur autant que les questions sur le contenu. Les films institutionnels, reportages, enquêtes journalistiques, sujets magazines ou films de promotion commerciale ne sont pas admis.
- c. Être une œuvre dont le réalisateur est ou était étudiant ou en formation lors de sa réalisation (université, école, lycée, ateliers...) ou être une œuvre autoproduite.
- d. Ne pas être une œuvre déjà envoyée à des éditions précédentes du Festival.
- e. Les films non-francophones doivent obligatoirement être sous-titrés en français ou en anglais. Même les films anglophones doivent être sous-titrés en anglais, si ce n'est pas possible en français. Si votre documentaire est sélectionné, vous devrez aussi être en mesure de fournir un fichier de sous-titres : srt, stl, séquence FCP, Première ou Avid, par exemple.
- f. Il n'y a pas de restriction d'année de réalisation, sujet, support d'origine, nationalité du réalisateur ou pays de production. Un même réalisateur peut inscrire plusieurs documentaires.
- g. La durée des films est limitée à 60 minutes.

UNE FOIS VÉRIFIÉE L'ÉLIGIBILITÉ DE VOTRE DOCUMENTAIRE :

1. L'inscription se fait sur Internet en remplissant la fiche d'inscription disponible sur le site du Festival.
Avant de remplir votre fiche d'inscription, assurez-vous d'avoir à disposition un lien de visionnage de votre film (Viméo, Youtube, Dailymotion, etc).

obs. : Le Fidé est aussi présent sur différentes plateformes d'inscription (attention, certaines plateformes sont payantes. L'inscription sur le site du festival est gratuite).

obs. 2 : Si vous habitez une région sans accès à internet haut débit, vous pouvez nous envoyer un DVD. Contactez-nous avant de remplir la fiche d'inscription : inscriptions@lesimpatientes.org.

Attention :

Le festival n'accepte pas : Blu-ray, clé USB, disque dur, DVD de données.

2. Le résultat de la sélection sera communiqué sur le site du Festival.
3. Le Festival ne renvoie pas les DVD reçus.
4. Le Festival organise des projections à dans plusieurs lieux en plus de la programmation principale, notamment au sein des universités partenaires.
5. Tout film programmé au festival restera accessible en consultation aux adhérents de l'association.
6. Le Festival se réserve le droit de présenter un extrait des films inférieur à 3 minutes et au maximum de 10% de la durée totale du film à la télévision, sur internet ou tout autre moyen de diffusion et de les utiliser pour la bande annonce..

7. Certaines informations sur le film et le réalisateur seront rendues publiques sur le site et le matériel de communication du Festival.
8. Il appartient aux ayant-droits d'être en conformité avec les règlements de la SACEM, ainsi que d'avoir réglé toutes les questions liées aux droits d'auteur, droits voisins et droits à l'image.
9. La demande d'inscription implique l'acceptation des présentes conditions et la cession des droits de diffusion sans aucun frais ou contrepartie.

AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE

Avant de commencer à remplir le formulaire, nous vous suggérons de préparer le matériel et de réfléchir ou vous informer sur certaines questions.

À préparer :

- lien et mot de passe Vimeo ou autre plate-forme de diffusion sans téléchargement.
- site internet et contact de l'école où vous étiez lors de la réalisation de votre documentaire

À réfléchir :

Voici quelques questions à réfléchir. Vous trouverez dans le formulaire d'inscription des cases à cocher pour nous faire connaître vos prédispositions.

1. Le Fidé organise d'autres projections durant l'année (cartes blanches dans d'autres festivals, projections hors les murs, événements associatifs...). Si ça vous intéresse que votre film y participe, nous vous proposons de nous donner un accord préalable concernant la cession des droits pour ces projections pendant 1 ou 3 ans. Vous serez informé(e) si une occasion de diffusion se présente.
2. Le Fidé est en contact avec d'autres festivals et diffuseurs, ainsi qu'avec des professionnels du cinéma documentaire, des écoles et des universités. Seriez-vous d'accord que le Fidé communique les informations pour le visionnage en ligne de votre documentaire (ou un prêt de DVD) à un ou plusieurs de ces acteurs qui pourraient être intéressés par votre travail ?
3. Nous sommes quelques fois confrontés à des films très riches au niveau du matériel mais qui ne sont pas mis en valeur par le montage. Nous sommes nombreux dans l'équipe de programmation à avoir suivi des études en cinéma et réalisé un documentaire comme travail de fin d'études. Nous savons que dans certaines écoles et notamment au sein des universités, on peut se retrouver réalisateur et monteur de son propre film et/ou avoir très peu de temps pour le montage et peu de moyens, sans pouvoir prendre un temps de recul ou bénéficier de regards extérieurs. Si vous pensez être dans ce cas et que vous avez encore la possibilité ou l'envie de reprendre le montage après l'avis d'un monteur professionnel, cochez la case indiquée sur le formulaire d'inscription en ligne. Si, de notre côté, l'équipe de programmation juge que cet avis professionnel vous serait utile, nous vous contacterons pour organiser l'échange avec le professionnel.
Note : le Festival n'est pas tenu de mettre cet échange en place pour tous les réalisateurs qui auraient coché cette case.

Nous vous remercions d'avoir lu attentivement les lignes qui précèdent !